



Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

● Cérémonie du 11 novembre

La municipalité, en collaboration avec l'association des Anciens Combattants, vous invitent à participer à la commémoration du 11 novembre 1918 avec un dépôt de gerbes au monument aux morts. Nous vous donnons rendez-vous devant la mairie à 9 h 15 pour un défilé à 9 h 30 précises.

A l'issue de la cérémonie, et avant le traditionnel vin d'honneur, les Anciens Combattants de Saint-Loup vous invitent à visiter, en mairie, **leur exposition dédiée à la Grande Guerre**.

Cette exposition sera ouverte au public les 11, 12 et 13 novembre de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Vous espérant nombreux à venir la visiter en l'honneur et en la mémoire des combattants de 1914 – 1918.

● Théâtre : «Tchekov et Carver »

La municipalité a le plaisir de vous proposer deux pièces de théâtre à la salle des fêtes

Dimanche 16 novembre 2014

de 16 h à 17 h et de 18 h à 19 h

(entracte gourmand entre 17 h et 18 h)

Vous retrouverez toutes informations utiles dans la plaquette jointe, en espérant vous voir nombreux assister à cette 1^{ère} représentation qui marque le début d'une collaboration avec les services culturels du Grand Chalon sur notre territoire.

● Prudence – Modification de signalisation sur la RD906 (ex RN6)

Suite aux travaux réalisés sur la RD906 (ex RN6) ayant permis la mise en place d'un « Tourne à Gauche » sur la rue Grenier, nous vous rappelons que la rue de Saint-Loup est désormais impossible d'accès par la RD906. La signalisation appropriée est déjà en place mais force est de constater que l'habitude est tenace.

Merci à tous de prendre note de cette information et d'en faire part à vos proches afin d'éviter tout accident fâcheux.

● Organisation banquet des conscrits

La municipalité invite toutes les personnes intéressées pour l'organisation du banquet 2015 à une réunion d'information le jeudi 13 novembre 2014 à 19 heures en mairie.

- **Essai de sirène**

Nous vous informons que dans le cadre du suivi du Plan Communal de Sauvegarde, un essai de sirène est prévu le Lundi 10 novembre 2014 à 11 heures.

- **Sorties sapeurs-pompiers**

Voici la liste et le nombre d'interventions de nos sapeurs-pompiers depuis le début de l'année 2014 :

o Destructons d'insectes :	23
o Secours à personnes :	55
o Incendie de toute nature :	12
o Accident de la route :	10
o Alerte sur conduite gaz :	03
o Déblaiement arbre :	01
o Opérations diverses :	06

Merci à eux pour leur activité au quotidien au service de nos populations.

- **INSEE – Enquête en cours**

L'INSEE réalise actuellement et jusqu'au 31 janvier 2015, une enquête sur le patrimoine des ménages.

L'enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes : financière, immobilière, professionnelle, etc. L'enquête permet d'améliorer notre connaissance des mécanismes de constitution et de transmission du patrimoine économique. Elle permet également des comparaisons internationales sur le patrimoine des ménages.

Dans notre commune quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

COMPTE-RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le six octobre deux mille quatorze à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Laëtitia FAVAUT, Lilia HURÉ, Joëlle CRELIER, Frédérique TARTIER-JACOB et Annick FIEUX et Mrs Daniel MOREIL, Renaud SABATIER et Henri LIEUTET

Absents : Dominique REVILLOT et Jean-François LESSARD

Absents avec pouvoir : Fabrice CHEVILLARD pouvoir à J. CRELIER, Christophe BADOT pouvoir à F. DEBRAS, S. MORET pouvoir à I. JACQUIER

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Budget primitif – Décision modificative n° 7 – Travaux du SYDESL

2. Budget primitif – Décision modificative n° 8 – Création fossé hors agglomération
3. Budget primitif – Décision modificative n° 9 – Investissement supplémentaire
4. Budget primitif – Décision modificative n° 10 – Régularisation d’amortissement
5. Etudes surveillées – Indemnités des institutrices
6. Fournitures pour tableau numérique – Remboursement à la coopérative scolaire
7. Personnel – Régime indemnitaire 2014
8. Maison des Jeunes – Modification des coûts de la ½ journée et des horaires d’ouverture
9. IFAC – Reconduction expresse du marché
10. IFAC – Personnel supplémentaire – Avenant au marché pour augmentation du coût du personnel
11. Adhésion au groupement de commandes d’achat d’énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents
12. Réouverture de la rue Grenier – Modification de la longueur de voirie
13. Le Relais – Reconduction de la convention de partenariat
14. Baux communaux – Renouvellement parcelle P. AUBERT
15. Baux communaux – Renouvellement parcelles J. C. CLEAUX
16. Baux communaux – Renouvellement parcelles R. PETIT
17. Affouages – Délivrance et vente de bois
18. Affouages – Règlement d’affouage – Approbation
19. SIVOS – Approbation des nouveaux statuts
20. Nouvelles Activités Périscolaires – Convention – Signature
21. Salle des fêtes – Modification du règlement intérieur
22. Garderie Périscolaire – Modification du règlement intérieur

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe les élus du retrait des points 8, 10 et 20 de l’ordre du jour pour absence d’éléments suffisants.

1. Budget primitif – Décision modificative n° 7 – Travaux du SYDESL

Après vérifications, la trésorerie nous demande finalement d’imputer au compte 6554 les dépenses liées à l’éclairage public et de les retirer de l’investissement comme prévu au budget primitif. Une décision modificative n° 7, sans incidence sur les finances, doit être prise.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise la décision modificative n° 7 au Budget Primitif 2014 telle que présentée.

2. Budget primitif – Décision modificative n° 8 – Création d’un fossé hors agglomération

Monsieur le Maire rapporte aux élus la nécessité de créer un nouveau fossé à proximité de l’autoroute pour évacuer plus efficacement les eaux pluviales et assainir les terrains cultivés par les agriculteurs locaux. En accord avec ceux-ci, il propose aux élus de modifier le Budget Primitif 2014 en basculant les crédits de fonctionnement de 3 000 € relatif à l’entretien des fossés (broyage) sur la section d’investissement au compte 21538. Cette décision nécessite une décision modificative n° 8 du budget primitif 2014, sans incidence sur les finances de celui-ci.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise la décision modificative n° 8 au Budget Primitif 2014 telle que présentée.

3. Budget primitif – Décision modificative n° 9 – Investissement supplémentaire

Monsieur le Maire informe les élus de la demande de la directrice de l’école qui souhaite le remplacement de la vitrine extérieure par une vitrine hermétiquement close. Cette acquisition n’étant pas prévue au budget, il conviendrait de modifier le budget par décision modificative n° 9.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte l’achat d’une vitrine extérieure pour l’école Niépce et autorise la décision modificative n° 9 au Budget Primitif 2014 telle que présentée.

4. Budget primitif – Décision modificative n° 10 – Régularisation d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a inscrit en 2013 le site internet en section d'investissement. Ce bien doit être amorti sur 10 ans à compter de 2014, or, cette prévision a été omise lors du montage du budget primitif 2014. Il convient de prendre une décision modificative n° 10 permettant d'intégrer cet amortissement de 53 € au budget primitif 2014.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 10 au Budget Primitif 2014 telle que présentée.

5. Etudes surveillées – Indemnités des institutrices

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a mis en place des études surveillées qui sont dispensées par les enseignantes de 16 h à 16 h 45. Leur rémunération est fixée par décret n° 2010-761 du 07 juillet 2010 en fonction de leur grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rémunérer Mmes BAILLY, FAVAUT et CATRIN pour les 45 minutes d'études surveillées effectuées en suivant la base fixée par le décret n° 2010-761 du 07 juillet 2010.

6. Fournitures pour tableau numérique – Remboursement à la coopérative scolaire

Une institutrice a souhaité compléter le matériel fourni par le Grand Chalon (tableau numérique) avec diverses fournitures lui permettant d'exploiter au mieux les différentes fonctionnalités de l'équipement. Toutefois, ce sont les fonds de la coopérative scolaire qui ont permis ces acquisitions, les fournisseurs concernés n'acceptant pas les mandats administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à rembourser la coopérative scolaire pour la somme de 111.40 € au compte 6067 du budget primitif 2014.

7. Personnel – Régime indemnitaire 2014

En cette période de fin d'année, il convient d'étudier le régime indemnitaire alloué au personnel communal qui comprend des indemnités mensuelles et annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à la mise en place du régime indemnitaire en faveur du personnel communal comme proposé.

8. Maison des Jeunes – Modification des coûts de la ½ journée et des horaires d'ouverture

Ce point est supprimé de l'ordre du jour faute d'éléments financiers suffisants.

9. IFAC – Reconduction expresse du marché

Monsieur le Maire propose de reconduire, pour la dernière fois, le marché avec l'IFAC pour l'exercice 2015 afin de poursuivre la gestion de la structure.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la reconduction expresse sollicitée.

10. IFAC – Personnel supplémentaire – Avenant au marché pour augmentation du coût du personnel

Ce point est supprimé de l'ordre du jour faute d'éléments financiers suffisants.

11. Energies – Adhésion à un groupement de commandes

Pour faire face à la suppression de tarifs réglementés en termes de consommation de gaz (Contrats de gaz d'une consommation supérieure à 200 MWh) et d'électricité (tarifs Jaune et Vert), les collectivités vont devoir passer par des appels d'offres selon les règles du Code des Marchés Publics.

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, le SYDESL s'est associé aux trois autres syndicats d'énergie de Bourgogne pour créer un groupement de commandes d'achat de ces énergies. Celui-ci se veut ouvert à tous les acheteurs publics et vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de

fourniture les plus compétitives possibles. Il déchargera ainsi ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés et leur permettra de bénéficier, selon ses besoins propres, des prix négociés dans l'appel d'offres global pour une durée illimitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes indiqué et accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes.

12. Réouverture rue Grenier – Modification de longueur de voirie

Pour faire suite à la réouverture de la rue Grenier, la collectivité peut intégrer la longueur dégagée dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification de la longueur de la voirie communale qui passe de 18 539 m à 18 879 m.

13. Relais France – Reconduction de la convention de partenariat

Au vu du bon fonctionnement de cette borne, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention avec « Le Relais France » pour continuer à bénéficier de ce lieu de collecte pour textiles, linge de maison et chaussures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à reconduire expressément cette convention.

14. Baux communaux – Renouvellement bail parcelle ZC 172 à Mr AUBERT Pascal

Après avis favorable de Mr AUBERT, Monsieur le Maire sollicite le renouvellement de son bail qui arrive à échéance au 11/11/2014 et qui concerne la parcelle ZC172.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte Mr AUBERT Pascal comme exploitant de la parcelle ZC 172 et autorise le Maire à signer le nouveau bail 3, 6, 9 pour cette parcelle.

15. Baux communaux – Renouvellement baux parcelles ZA31, ZA52 et ZB34 de Mr CLEAUX Jean-Claude

Après avis favorable de Mr CLEAUX, Monsieur le Maire sollicite le renouvellement de ses baux qui arrivent à échéance au 11/11/2014 et qui concernent les parcelles ZA31, ZA52 et ZB34.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte Mr CLEAUX Jean-Claude comme exploitant des parcelles ZA31, ZA52 et ZB34 et autorise le Maire à signer les nouveaux baux 3, 6, 9.

16. Baux communaux – Renouvellement baux parcelles AA37, C33, ZE18, ZE53 et ZC96 de Mr PETIT Rémy

Après avis favorable de Mr PETIT, Monsieur le Maire sollicite le renouvellement de ses baux qui arrivent à échéance au 11/11/2014 et qui concernent les parcelles AA37, C33, ZE18, ZE53 et ZC96.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte Mr PETIT Rémy comme exploitant des parcelles AA37, C33, ZE18, ZE53 et ZC96 et autorise le Maire à signer les nouveaux baux 3, 6, 9.

17. Affouages – Délivrance et vente de bois

Dans le cadre de l'entretien de la forêt communale, le garde forestier nous demande de prendre une délibération précisant les modalités de mise en œuvre de la coupe de bois n° 12 pour 2015.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour mettre la parcelle n° 12 à l'état d'assiette des coupes 2015 selon les modalités proposées.

18. Affouages – Règlement d'affouage - Approbation

Dans le cadre des affouages 2014/2015, le nouveau garde forestier sollicite l'adoption d'un règlement permettant de sécuriser l'exploitation forestière et de garantir la sécurité des affouagistes. Ce règlement précise leurs responsabilités, les consignes à suivre et les mesures à respecter dans le cadre de l'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en place le règlement d'affouage tel que proposé.

19. SIVOS – Approbation des nouveaux statuts

Historiquement, le Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Saint-Rémy a réorienté ses interventions vers un soutien aux activités sociales, sportives et culturelles des élèves du Collège (subventions aux voyages linguistiques et aux sorties pédagogiques et culturelles, achats de livre et de matériel sportif, etc.). Cette réorientation a été complétée par des actions d'aide au développement et de coopération internationale dans le cadre des partenariats noués par le Collège avec des établissements scolaires du Burkina Faso

Il convient désormais de retirer la compétence actuelle du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Saint-Rémy, devenue obsolète, et de régulariser sa situation en lui transférant les compétences qu'il exerce réellement. Les Communes membres du Syndicat ont par ailleurs décidé, en concertation, de mettre en avant sa vocation de faciliter les échanges et la coopération intercommunale dans toutes affaires d'intérêt commun en lien avec le collège Louis Pasteur de Saint-Rémy et de rappeler que, dans toutes les matières relevant de sa compétence, le syndicat est un interlocuteur privilégié du collège Louis Pasteur de Saint-Rémy et de ses partenaires publics et privés

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts révisés du Syndicat.

20. Salle des fêtes – Modification du règlement intérieur

Pour permettre un meilleur état des lieux, il est proposé de ramener l'heure de remise des clés à 14 h 30 au lieu de 15 heures. Par ailleurs, certaines consignes doivent être ajoutées au règlement intérieur actuel.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification des articles 4 – Entretien et 5 – Mise à disposition comme demandé.

21. Garderie périscolaire – Modification du règlement intérieur

Afin de résoudre certains problèmes d'organisation liés à la gestion du personnel communal, Monsieur DEBRAS sollicite les élus pour modifier les horaires de fermeture de la garderie périscolaire en les ramenant à 18 h 15 au lieu de 18 h 30. Par ailleurs, il est précisé que le règlement intérieur doit être modifié pour intégrer l'ouverture de ce service les mercredis de 7 h à 8 h 35 et de 11 h 45 à 12 h 45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ces modifications.

22. Nouvelles Activités Périscolaires – Convention – Signature

Ce point est supprimé de l'ordre du jour faute d'éléments suffisants.

COMMISSIONS COMMUNALES OU SYNDICALES

➤ **SIVOS** – Rapporteur A. FIEUX

Ce syndicat va changer de nom pour devenir : SCICP – Syndicat de Coopération Intercommunale du Collège Pasteur de Saint-Rémy et un règlement intérieur est créé. Le collège Pasteur est le 3^{ème} collège de Saône-et-Loire avec 86 % de réussite au brevet des collèges et 73 % des élèves qui poursuivent leurs études dans la filière générale.

➤ **Universités d'été** – Rapporteur F. DEBRAS

Elles ont eu lieu le 13 septembre dernier et ont compté 300 participants répartis sur 8 tables rondes. Ces rencontres ont été l'occasion de rompre avec le précédent système et participer pleinement à la vie de l'agglomération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **RD906** : le revêtement phonique fait l'unanimité auprès des riverains et des restaurateurs.

- **ZAC du Pré Saint-Loup** : Monsieur le Maire se félicite que les travaux de viabilisation de cette future zone aient enfin commencé.

Les riverains de la rue d'Herne, de la rue de Saint-Loup ainsi que de la rue du Parc seront invités à participer à une réunion d'information qui aura lieu le 23 octobre 2014 à 19 heures en présence d'un représentant de la SEM. Il y sera évoqué le planning prévisionnel des travaux ainsi que les désagréments qui pourront y être liés.

- **Bâtiment Cantine – Garderie** : Le planning prévisionnel des travaux est respecté et le site sera prochainement entièrement clôturé évitant ainsi toute intrusion.

Mme CRELIER souhaite connaître la date de réalisation des travaux de réfection du chemin qui rejoint la rue Coquille au City Stade. Mr LIEUTET a effectivement pris en compte la demande des parents d'élèves et l'informe que le démarrage des travaux est prévu semaine prochaine lorsque les entreprises ne circuleront plus avec de gros engins et que les arbres de la propriété CHAMBION auront été coupés. Il sollicite d'ailleurs Mme FAVAUT pour se faire le porte-parole de cette information auprès des parents d'élèves.

- **Conscrits 2014** : Mr MOREIL informe les élus des démarches prises par la collectivité pour relancer cette manifestation car si celle-ci reste inactive pendant plusieurs années, elle ne se produira plus. Mme CRELIER rappelle que le FDAVAL peut aider ce genre d'association.

- **Téléthon 2014** : Mr MOREIL rappelle que cette manifestation sera à nouveau organisée par la collectivité le 05 décembre prochain.

- **DICRIM et PCS** : Mr MOREIL rappelle que la collectivité a élaboré un DICRIM (Document Intercommunal sur les Risques Majeurs) qui permet de recenser tous les risques auxquels la collectivité peut être exposée et répertorie les réponses apportées par la municipalité. Ce document est à disposition de la population. En parallèle, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été élaboré en direction des représentants de la commune qui doivent participer à l'organisation des secours en cas de déclenchement d'alerte. Une mise à jour de ce document est donc en cours pour faire suite aux dernières élections municipales.

- **Site internet** : Mr MOREIL fait part aux élus de la hausse significative de la fréquentation de ce site.

COMPTE-RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le treize octobre deux mille quatorze à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Laëtitia FAVAUT, Lilia HURÉ, Sonia MORET, Joëlle CRELIER, Frédérique TARTIER-JACOB et Annick FIEUX et Mrs Daniel MOREIL, Dominique REVILLOT, Jean-François LESSARD, Fabrice CHEVILLARD et Henri LIEUTET

Absents : Renaud SABATIER excusé

Absents avec pouvoir : Christophe BADOT pouvoir à J. F. LESSARD

Ordre du Jour

23. Maison des Jeunes – Modification du coût de la ½ journée et des horaires d'ouverture
24. IFAC – Personnel supplémentaire – Avenant au marché pour augmentation du coût du personnel
25. Nouvelles Activités Périscolaires – Convention – Signature
26. Questions diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour pour suivre une certaine logique requise par Mme FIEUX. Ainsi, le point n° 3 passe en point n° 1, les autres points passant respectivement en 2^{ème} et 3^{ème} position.

23. Nouvelles Activités Périscolaires – Convention – Signature

Mme FIEUX donne lecture du projet de convention qui doit être mis en place pour l'encadrement des enfants dans le cadre de l'application des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les associations participantes.

24. Maison des Jeunes – Modification du coût de la ½ journée et des heures d'ouverture

Pour faire suite à l'enquête menée auprès des parents dont les enfants fréquentent la structure, il est proposé de supprimer l'obligation d'inscription pour 5 ½ journées par semaine et l'application d'une réduction de 5 % sur le coût de la ½ journée à partir de la 5^{ème} ½ journée. La dégressivité pour les fratries serait conservée. Quant aux horaires d'ouverture de la structure, ils seraient élargis comme suit : ouverture à 7 h 30 au lieu de 8 h 30 et fermeture à 19 h au lieu de 18 h.

Par ailleurs, Mme FIEUX annonce le changement de directeur de la Maison des Jeunes en la personne de Mme Jeanne MORANVAL-VINCENT : Mr Arnaud CONCHON étant appelé à d'autres responsabilités au sein de l'IFAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réduction proposée à partir de la 5^{ème} ½ journée ainsi que les modifications des horaires d'ouverture comme indiqué.

25. IFAC – Personnel supplémentaire – Avenant au marché

Pour pallier à l'augmentation de l'amplitude horaire de la structure, l'IFAC propose l'embauche d'un animateur à 50 % d'un temps complet en complément des 90 % de la quotité de travail de Mme MORANVAL-VINCENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'embauche supplémentaire d'un animateur à 50 % pour suppléer la nouvelle directrice de la structure.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Conseil Communautaire :** Monsieur le Maire informe les élus que cette réunion aura lieu le 16 octobre à 18 h à la salle Marcel Sambat, et qu'elle traitera, entre autre, de la présentation de l'audit financier sollicité.
- Monsieur le Maire informe les élus que Mr Pierre-Yves MAHE recevra le 15 novembre prochain une délégation de photographes chinois pour la visite de la Maison Niépce et de la tombe Niépce. A cette occasion, le verre de l'amitié leur sera offert à la mairie.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président du Grand Chalon a mis en place 4 commissions thématiques intercommunales visant à impliquer plus fortement les conseillers municipaux dans la vie de notre intercommunalité. Chacune d'entre elle sera composée de deux membres – un titulaire et un suppléant – par commune. Ces groupes de travail s'intitulent :
 - Intercommunalité : étude sur les finances, la mutualisation des services, les relations entre les communes et l'agglomération et son devenir ;
 - Services à la population : réflexion sur les services de proximité apportés par l'agglomération à ses habitants (petite enfance, solidarité, santé, gestion des déchets, déplacements) ;
 - Sujets techniques : travail sur des sujets tels que l'eau et l'assainissement ou encore la voirie d'intérêt communautaire, les grands équipements culturels ou sportifs ;
 - Développement durable et équilibre : traitement du développement économique et de la nécessaire préservation de la qualité de vie dans notre agglomération (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, habitat, tourisme, numérique, enseignement supérieur, ..)

Après débat, les élus souhaitent réfléchir à leur implication au sein des différentes commissions proposées et demandent à déposer leur candidature au cours d'un prochain conseil.

- Mme CRELIER fait remarquer que les travaux de viabilisation de la ZAC du Pré Saint-Loup occasionnent un dépôt boueux conséquent sur la voirie ce qui présente un danger non négligeable pour les deux roues.

- Mme JACQUIER se fait le porte-parole d'administrés qui se demandent s'il ne serait pas possible de sécuriser, par des barrières, l'attente des enfants qui prennent le bus vers l'ancien cimetière, rue de Varennes. Mr LIEUTET répond qu'il faudra au préalable s'assurer que ces éventuels équipements ne réduisent pas la largeur légale du trottoir vis-à-vis des personnes à mobilité réduite. Cet élément sera vérifié avant de prendre une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire

F. DEBRAS